

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 25/2025**Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Pour : 18

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

Contre : 4

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

(Messieurs Tinel, Gouasmi, Chazallet et madame Raynal)

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. PELLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme DOZ – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – M. GRANDGONNET – M. CHAZALLET – M. GOUASMI

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. CARNUS est représenté par Mme MOUSSU

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

M. TINEL est représenté par M. GOUASMI

ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. CANNAT**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET DE DELEGATION DE
L'ASSAINISSEMENT***Rapporteur : monsieur Musemaque*

Le projet des budget primitifs 2025 sans reprise des résultats 2024 a été transmis aux Conseillers municipaux le 25 mars 2025.

Considérant que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu lors de la séance du 10 mars 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif de délégation de l'assainissement pour l'année 2025.

Il est élaboré selon l'instruction budgétaire et comptable M49, référentiel applicable au budget de l'eau et de l'assainissement, il n'est pas assujéti à la TVA et ne dispose pas de l'autonomie financière ;

Il est voté sans reprise des résultats 2024. Si le CFU fait apparaître une différence avec les montants inscrits au budget primitif, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de **65 000,00 €**

Il s'équilibre en investissement à la somme de **102 000,00 €**

	Chapitre	Désignation chapitre	BP 2025
Dépenses de fonctionnement	011	Charges à caractère général	
		6161 – Assurances	1 000,00 €
		6226 – Honoraires	3 000,00 €
	012	Charges de personnel	
		6215 – personnel	61 000,00 €
			65 000,00 €
Recettes de fonctionnement	70	Produit services, domaine, ventes diverses	
		70111 – Redevances	65 000,00 €
			65 000,00 €
Dépenses d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4581241 – Opérations d'investissement sous mandat	102 000,00 €
			102 000,00 €
Recettes d'investissement	45	Opérations pour compte de tiers	
		4582242 – Opérations d'investissement sous mandat	102 000,00 €
			102 000,00 €

Vu la commission des finances en date du 17 mars 2025, le conseil municipal, après avoir oui l'exposé de monsieur Musemaque, et après en avoir délibéré, décide **à la majorité** d'adopter le budget primitif 2025 du budget de délégation de l'assainissement.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

